



COORDINATION
DES ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS
POUR LA LIBERTÉ
DE CONSCIENCE

Faire face aux nouvelles formes d'inquisition

LE VENDREDI NOIR DE L'INQUISITION

VENDREDI 3 MARS 2000 est une date importante pour les minorités spirituelles de France. C'est la première fois que les témoignages de victimes de la chasse aux sorcières sont exprimés publiquement.

Les cas auditionnés ont été reçu comme un choc par les observateurs et les experts venus des États-Unis et de plusieurs pays d'Europe. Sidérés, ils découvraient, parmi bien d'autres cas invraisemblables, que l'administration française pouvait retirer un bébé non sevré à sa mère au simple motif de ses croyances religieuses. Ces révélations sont accablantes pour le mouvement antisecte qui a généré ces dérives extrémistes par sa propagande hystérique depuis 20 ans. On découvre que l'administration a fait confiance aux associations antisectes sans chercher à vérifier leurs allégations.

À cause d'une lutte contre le *délit de secte* — ce nouveau délit de faciès qui frappe n'importe quel non-conformiste — il apparaît aujourd'hui que la nouvelle inquisition a fait d'énormes dégâts.

L'audition publique a révélé l'ampleur de la politique d'ostracisme auquel Alain Vivien se livre depuis des années, en violation des principes de la Constitution de la République interdisant la discrimination religieuse. Mais, face à cette audition des victimes de la chasse aux sorcières — initiative parfaitement démocratique — Alain Vivien est intervenu auprès du premier ministre pour interdire aux témoins de s'exprimer publiquement.

Paniqué à l'idée que les conséquences de son action n'apparaissent au grand jour, Vivien a allégué que cette commission d'enquête formée d'experts internationaux était illégale.

On se demande bien pourquoi des observateurs étrangers ne pourraient pas venir en France pour écouter les citoyens victimes de discrimination ?

La réaction d'Alain Vivien n'est pas étonnante. N'a-t-il pas conseillé au gouvernement américain de réviser le premier amendement de la Constitution des États-Unis ?

Cet amendement pose la liberté de culte comme principe de la stabilité des institutions des USA, et Vivien a choqué l'opinion américaine par cette grossière contestation.

Durant l'été 1999, un groupe d'observateurs délégués de la section Liberté Religieuse du Département d'État, a épinglé la France à cause de sa persécution ouverte des minorités spirituelles. À cette occasion, Alain Vivien avait refusé de serrer la main des experts américains.

Mais, Vivien est rattrapé par les conséquences de la persécution qu'il a déclenché. Il y a beaucoup de monde sur le carreau, et Vivien ne pourra pas toujours le dissimuler. L'audition des victimes du 3 mars est le signal d'un renversement de la situation, car de toutes les régions France, des personnes se disant persécutées, ont enfin accepté de venir en témoigner.

Pour Vivien et les apprentis inquisiteurs, l'heure de la reculade a sonné. ❖

INSTAURATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PERMANENTE SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

prochaines auditions publiques à Lyon, Marseille et Lille

A PRÈS la Commission d'enquête publique sur les violations des Droits de l'Homme, le vendredi 3 mars dernier au Forum de Grenelle où plusieurs dizaines de personnes ont témoigné de la discrimination dont ils sont victimes du fait de leurs croyances, de leur démarche spirituelle ou de leurs idées, de nouvelles audiences sont d'ores et déjà programmées à travers toute la France.

Ces témoignages ont permis de révéler les discriminations mises en œuvre par les différents services publics en particulier par la MILS, le bras armé d'Alain Vivien au nom de la *chasse aux sectes*.

Face à l'affluence des témoignages de membres de près d'une quarantaine de minorités spirituelles, il a été décidé la création d'une Commission d'Enquête Permanente destinée à recueillir les cas de violations des Droits de l'Homme à travers toute la France, avec l'appui des observateurs internationaux de la Commission parisienne du 3 mars dont le révérend Lheureux du Conseil National des Églises (chrétiennes) à New-York, Irving Sarnoff des *Amis de Nations Unies*, vétéran de la défense des

Droits de l'Homme aux États-Unis, Gabrielle Yonan, sociologue allemande, Pasteur Hostetter, premier pasteur de l'Église Protestante libérale de Belgique et Philippe Gast, juriste français.

Marseille le mercredi 29 mars, puis Lyon et Lille plus tard recevront la commission présidée par Joël Labruyère, président de l'Omnium des Libertés entouré de différents juristes, sociologues, religieux, médecins, psychologues, etc.

La chanteuse Nayah, boycottée en raison de son appartenance religieuse, viendra soutenir les personnes qui témoigneront.

Des observateurs extérieurs et neutres sont invités à se joindre à la Commission.

La commission s'est également engagée à transmettre l'ensemble des plaintes aux différentes instances de protection des Droits de l'Homme en cette année du 15^e anniversaire de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Les minorités spirituelles et leurs membres ont décidé de mieux coordonner leurs actions pour défendre la liberté de conscience et dénoncer cette nouvelle forme d'inquisition. ❗

DES TÉMOIGNAGES ACCABLANTS

Plus de 30 personnes ont défilé le vendredi 3 mars pour raconter leur histoire.

- ❗ Ici, c'est un homme en larmes qui déclare qu'après avoir vu sa carrière de chercheur brisée suite à une dénonciation de l'ADFI, les invités ont refusé de venir à son mariage.
- ❗ Là, c'est une femme qui raconte comment les services sociaux lui ont arraché son bébé qui était encore au sein.
- ❗ Puis, c'est cette chanteuse populaire, élue pour représenter la France à l'Eurovision dont tous les contrats furent rompus après une campagne de presse diffamatoire l'accusant d'être dans une secte, qu'elle avait quitté, mais qu'elle a rejoint depuis, en jurant de proclamer haut et fort sa foi.
- ❗ Un professeur de yoga raconte comment l'ADFI l'a dénoncé comme étant un ami de Luc Jouret du *Temple Solaire*, alors qu'il ne l'a jamais rencontré. La preuve de l'ADFI ? Un document antisecte affirme que « *la naturopathie est dangereuse car Luc Jouret était médecin naturopathe* ». Ce professeur de yoga parlait de « *corps énergétique comme Luc Jouret* », précise-t-on. Son association ne pouvait donc qu'être une filiale de l'Ordre du Temple Solaire ! On touche ici le fond de l'absurde et de la dérision.
- ❗ Un chef d'entreprise en communication raconte comment sa société a été fichée comme secte parce qu'il avait dénoncé le système des pots de vin en honneur dans l'administration. N'ayant pas voulu se laisser corrompre en entrant dans le jeu des fausses factures, il a été classé comme filiale d'une secte. Car l'accusation de secte sert à réduire au silence tous ceux qui dérangent. Depuis, ce chef d'entreprise perd ses contrats, et ses relations le suspectent.
- ❗ Une femme, cadre dans un service scientifique fut accusée de « *donner une mauvaise image de son service* » à cause de ses idées religieuses dont elle ne fit pourtant jamais état. Exilée en Amérique, elle n'a plus le droit de voir ses enfants

tant qu'elle ne renie pas son mouvement spirituel. (*Des personnes sont réfugiées au Québec depuis 1996. D'autres ont choisi l'Espagne, l'Angleterre ou l'Inde*)

- ❗ Une autre femme ne peut contenir son émotion, après avoir été jetée en prison pendant 8 mois pour pratique illégale de la médecine. Elle demande justice et dénonce un véritable complot orchestré par les antisectes.
- ❗ Une autre explique qu'elle est membre d'un groupe spirituel accusé d'être une « *secte guérisseuse parce qu'on tend la main pour diffuser les ondes célestes* ».
- ❗ Un homme raconte pourquoi il a perdu ses droits parentaux, car il mettrait en danger ses enfants à cause de sa pratique de méditation.
- ❗ Une femme a perdu sa capacité d'accueillir des enfants en nourrice car un enquêteur social a découvert un petit autel japonais en bois dans sa chambre.
- ❗ Un homme raconte comment l'expert psychiatre qui l'a interrogé lors d'une enquête pour son divorce, ne s'est basé que sur les éléments fournis par l'ADFI pour le déclarer inapte à conserver ses droits parentaux.
- ❗ Un cadre d'entreprise est dénoncé comme membre d'une association spirituelle. Bien que son patron ait affirmé que son collaborateur était irréprochable, il sera licencié grâce aux pressions des antisectes. Il fut mis en examen, et jeté dans la cave d'un hôtel de police où grouillaient des rats.
- ❗ Une institutrice parfaitement notée, est dénoncée comme membre d'une secte, sans qu'on puisse trouver un reproche objectif. La suspicion suffit, lui dit-on.

Pendant des heures, les témoignages se sont succédés dans la dignité et le calme, sans que les témoins n'expriment de ressentiment. Un observateur américain ne pouvait s'empêcher de murmurer *Incrédule*. Oui, incroyable, mais vrai. ❗

ILS ONT RÉPONDU À L'APPEL

Pourquoi cette situation scandaleuse s'est-elle développée depuis une vingtaine d'années ?

Parce que les victimes se sont toujours tues, étant généralement non-violentes, pacifiques, et orientées vers un idéal spirituel qui préconise l'abstention de la vengeance.

Mais, les nombreuses victimes de cette nouvelle inquisition commencent à réaliser qu'il n'est pas agressif de témoigner. Bien au contraire, c'est même la seule aide qu'on puisse apporter aux victimes présentes et à venir. Déjà des dizaines de particuliers nous communiquent leur témoignage. Et nous découvrons avec effarement qu'il y a des milliers de cas de persécution en France.

Ce vendredi 3 mars 2000 a marqué une grande première puisque plus de 200 personnes sont venues pour écouter les témoignages. 38 associations étaient présentes, ayant délégué leurs responsables ou bien de simples membres. 30 témoignages personnels ont pu être reçus et consignés ; plusieurs témoins n'ont pu être entendus et demandent que soit rapidement fixée une prochaine audience. ❦

CE QU'EN DISENT LES MÉDIAS

Les médias comprennent que désormais rien ne sera plus tout à fait comme avant...

(Un ton nouveau !)

Les principaux médias ont réagi de manière *exceptionnellement factuelle*, à cette Commission d'Enquête Publique, organisée par le panel d'experts, à l'initiative des *Amis des Nations Unies*. Voici quelques extraits de leurs propos.

EUROPE 1, le 04/03/2000, à 7h-7h20

Présentatrice du journal :

« Les minorités religieuses, ou les minorités d'écoles de pensées font-elles l'objet d'une chasse aux sorcières en France ? Ses adeptes sont-ils victimes de discriminations ? Les intéressés le dénoncent en tout cas... »

Brigitte Boisselier (interview témoignage) :

« Je suis scientifique. Je travaillais à l'époque pour Air Liquide, et lors d'un interview avec vos confrères du Monde, les dirigeants de ma compagnie ont découvert mon appartenance au mouvement Raëlien, et j'ai été convoqué très vite à un entretien de pré-licenciement. Je me suis entendue dire que je devais soit démentir mon appartenance, soit que les conséquences seraient fâcheuses pour moi. Il est bien évident qu'on ne renie pas sa philosophie quelle qu'elle soit, ça fait partie de l'intimité d'une personne, on peut pas faire autrement, et j'ai reçu quelques jours après une lettre de licenciement. Le jugement a été rendu en décembre 99, l'Air Liquide a été condamné parce qu'il est écrit dans ce jugement que ma liberté d'opinion n'avait pas été respectée et que j'avais été en fait licenciée uniquement pour appartenance à une secte... »

PARIS, 3 mars (AFP)

La chanteuse Nayah, qui a représenté la France au dernier concours de l'Eurovision en Israël, est devenue « *prêtre raëlien* » et se dit prête à émigrer aux États-Unis pour fuir la « *chasse aux sorcières contre les minorités religieuses en France* ».

La chanteuse a affirmé dans un communiqué avoir été « *victime d'innombrables attaques et discriminations incluant une rupture de contrat* », en raison de son appartenance à la secte raëlienne, un mouvement ufologique dont le fondateur aurait été contacté par des extraterrestres.

« *S'il faut émigrer définitivement aux États-Unis pour garder ma religion en faisant mon métier, je le ferai comme les protestants l'ont fait par le passé* », a-t-elle ajouté.

LE MONDE du 4 - 5 mars 2000

Une atmosphère de « *chasse aux sorcières* » régnerait actuellement en France.

Le chef d'orchestre de la journée, Joël Labruyère, président d'Omniium des libertés, entend constituer ainsi des rapports d'experts internationaux, destinés à la Cour européenne des droits de l'homme... — « *Il est impossible de se défendre contre l'Adfi [Association de Défense de la Famille et de l'Individu]. Il faut dire qu'en France il n'y a donc aucun recours !*... Il décrit la France comme le pays d'origine de l'Inquisition, tout en considérant la lutte antisecte comme « *une situation d'une gravité historique sans précédent depuis le Moyen-Âge* ». Le tout face à une salle électrique, faisant crépiter les standing ovations.

LE MONDE du 7 mars 2000

TROIS CHAISES VIDES au premier rang, avec le nom de leurs destinataires : *Alain Vivien, Jean Tiberi, Sénateur About*. Sur une estrade, derrière une table couverte d'un tapis rouge, une sorte de tribunal composé d'experts internationaux. La première commission d'enquête publique sur les violations des droits de l'homme s'est tenue au Forum de Grenelle à Paris, vendredi 3 mars.

La salle, composée majoritairement d'adeptes, applaudit et manifeste bruyamment sa satisfaction.

Ça et là, quelques participants arborent des étoiles jaunes en signe de discrimination.

À la fin des auditions, les participants sont tous invités à signer une proclamation musclée :

« *Hier la chasse aux sorcières avec le sénateur Mac Carthy, aujourd'hui celle du sénateur About et de la MILS, bras armé de M. Vivien* ». Ils décident de créer une « *coordination contre la nouvelle inquisition* » qui se réunira tous les trimestres.

La commission d'enquête réunie le 3 mars était présidée par trois experts en religion.

Le premier, Joël Labruyère, est le président de l'Omniium des libertés, une association qui prend la défense des organisations épinglées par le rapport parlementaire sur les sectes. Les deux autres coprésidents étaient le révérend N.-J. L'Heureux, pasteur méthodiste et directeur de la Fédération des Églises du quartier de Queens à New-York, et M. Irving Sarnoff, fondateur des *Amis des Nations unies*.

LA CROIX du 06/03/2000

Le révérend Lheureux s'est dit solidaire des intervenants : « *Aucun gouvernement n'a à affirmer quelle religion est bonne ou mauvaise* », a-t-il déclaré, condamnant la technique de propagande, consistant à semer le trouble afin de condamner des mouvements spirituels qui ont le droit d'exister si leurs actes ne sont pas contraires à la loi.

La veille, le Pasteur avait participé à une table ronde internationale réunissant des experts (juristes, sociologues, religieux) pour dénoncer la marginalisation des minorités spirituelles en France. ❦

UN CAS DE PERSÉCUTION ORDINAIRE...

PARMI les nombreux témoignages recueillis au cours de la journée mémorable du 3 mars, relevons celui de Marc G. car il est représentatif d'une persécution « ordinaire » consistant, après un divorce, à déchoir un des deux époux de son droit de visite pour « appartenance à une secte ».

Marc G. commence sa quête spirituelle en adhérant d'abord à l'AMORC, puis au CIRCES, un groupe dissident de l'Amorc. Il s'oriente ensuite vers l'hindouisme en suivant les enseignements de Mère Meera, puis ceux d'un autre maître hindou.

L'enquêteur se laisse convaincre par les arguments de l'ADFI qui accuse Marc G. d'appartenir à un mouvement ayant des liens souterrains avec l'OTS, ce qui, dans son cas, est absurde. Commence alors l'escalade des petits gestes anodins

réinterprétés par les antisectes en autant de signes maléfiques d'appartenance sectaire. On lui reproche de pratiquer la méditation devant ses enfants. La bague achetée à son fils dans un magasin exotique se transforme brusquement en symbole d'appartenance à une secte. Une banale fête de patronage à laquelle il emmène ses enfants se transforme en séance d'embrigadement. Après l'enquête sociale qui se fait exclusivement à charge, le jugement d'appel est prononcé et Marc G. perd tous ses droits de visite ! Un père de famille jusqu'alors sans problèmes, cherchant sa voie au sein de mouvements spirituels qui ne figuraient même pas dans le premier rapport parlementaire, n'a plus le droit de voir ses propres enfants après l'avis des antisectes auprès de l'un des époux. (Un bel exemple de la défense de la famille à méditer !)

APPEL À TÉMOIGNAGE !

« Nul ne peut être inquiété pour ses opinions philosophiques ou religieuses ».

**VICTIMES DE LA DISCRIMINATION : N'HÉSITEZ PLUS !
FAITES CONNAÎTRE VOTRE HISTOIRE !**

Vous avez, *vous-même personnellement*, été victime de discrimination. Que vous fassiez partie ou non d'un mouvement spirituel, philosophique ou thérapeutique... Jusqu'ici, vous le gardiez pour vous... *Aujourd'hui, vous sentez qu'il est temps de parler !*

D'ailleurs vous n'avez rien à perdre... *et tout à gagner à parler !*

Être consigné sur les « registres de la Nouvelle Inquisition » n'est pas neutre : n'importe qui peut faire jouer contre vous l'accusation de « *déviance sectaire* ».

FAITES AUJOURD'HUI VALOIR VOS DROITS

TÉMOIGNER EST VOTRE SEULE PROTECTION.

C'EST VOTRE DEVOIR DE BRISER LE MUR DU SILENCE.

Les *Amis des Nations Unies*, Organisation Non Gouvernementale, ont pour but de promouvoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les autres conventions des Nations Unies qui garantissent le droit de l'individu à pratiquer librement la religion ou la croyance de leur choix.

Lors de l'audience publique qui s'est tenue à Paris le vendredi 3 mars, ils ont lancé, avec l'*Omnium des Libertés*, un *mouvement qui doit continuer* : d'autres enquêtes publiques pour recueillir des témoignages vont avoir lieu dans les principales villes de France.

Contribuez à cette dynamique par votre témoignage et encouragez d'autres personnes à le faire !

Si vous voulez témoigner :

- Vous pouvez participer à l'une des audiences publiques qui aura lieu en France. (téléphonez à Jean-Louis au 06 62 06 89 62 ou à l'*Omnium des Libertés* au 02 35 67 55 62)

- Vous pouvez témoigner par écrit sur ce qui vous est arrivé. (écrivez à l'*Omnium des Libertés*, 40, rue du Paradis, 76530 Grand-Couronne).
- Si vous connaissez des personnes victimes de discrimination, vous pouvez vous charger de faire connaître leur témoignage auprès de la Coordination soit à travers les audiences publiques, soit par écrit.

PROCHAINE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME À MARSEILLE

LE MERCREDI 29 MARS 2000 A 16^H

162, bd Rabatau – 13010 Marseille

La commission sera présidée par Joël Labryère de l'*Omnium des libertés*, avec la participation :

Docteur DIÉTRICH, victimologue
Christian COTTEN, psychosociologue

NAVIAH, chanteuse et ambassadrice des DROITS DE L'HOMME

Cette audition sera suivie
d'une conférence de Joël Labryère à 20^H
sur le thème :

« LA LIBERTÉ AU PÉRIL
DES NOUVELLES
FORMES D'INQUISITION »

Pour toute information, contact :
Jean-Louis au 06 62 06 89 62

ou

Omnium des Libertés au 02 35 67 55 62